

DEMANDE RELATIVE AU VIREMENT AUTOMATIQUE POUR LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS-LOGEMENT DU MANITOBA

N° de client

SECTION A – POUR LANCER	, MODIFIER OU ANNULER LE VI	REMENT AUTOMATIQUE

SECTION A – POUR LANCER, N	IODIFIER OU ANNULER	LE VIREMENT A	UTOMATIQUE	
Cochez (√) l'une des cases suivantes : □ Lancer le virement automatique □ Modifier les renseignements relatifs au virement automatique □ Annuler le virement automatique		nt automatique	Date d'entrée en vigueur Année Mois Jour	
SECTION B - RENSEIGNEMENT	S PERSONNELS			
Prénom et initiale du deuxième prénom		Nom de famille		
Adresse postale		Ville		
Province	Code postal			
SECTION C - RENSEIGNEMENT	S RELATIFS AU VIREMI	ENT AUTOMATIC	NUE	
Pour demander le virement automatique ou modifier les renseignements relatifs au virement automatique, choisissez l'une des méthodes suivantes.				
Remarque – La Direction des communiquer avec votre insti				
mot « NUL » au recto du	ulaire un chèque personna chèque en blanc et inscriv ignements financiers sur le	ez votre numéro	de client au verso. Nous	
 Si vous n'avez pas de chèque, demandez à votre institution financière de remplir les cases ci- dessous. 				
N° de succursale N° (de l'institution	Timbre de l'institu	ıtion financière	
N° de compte				
SECTION D – AUTORISATION D	U CLIENT	<u> </u>		
l'autorise par les présentes la F	Direction des services pro	vinciaux à transf	érer mes naiements du	

les présentes la Direction des services provinciaux à transférer mes paiements du Programme d'allocations-logement du Manitoba dans mon compte bancaire à la section C. J'accepte d'aviser par écrit la Direction (à l'adresse indiquée ci-dessous) de tout changement relatif à mon institution financière, à la succursale ou au numéro de mon compte bancaire, et d'allouer à la Direction un minimum de 10 jours ouvrables suivant la date de réception de l'avis pour effectuer le changement. Le service de virement automatique se poursuivra jusqu'à ce que je demande par écrit à la Direction (à l'adresse indiquée ci-dessous) d'annuler le virement automatique. Je comprends que le virement automatique est un service facultatif et que la Direction a le droit d'annuler cette méthode de paiement et de recourir au paiement par chèque sans préavis. Signature Date